

Affiché en Mairie le	28 novembre 2025
Mis en ligne sur www.trouville.fr	28 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Mercredi 26 Novembre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

FG/MV
2025-

L'an deux mil vingt-cinq, le Mercredi vingt-six Novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Jeudi 20 Novembre 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 7 - Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Lionel Bottin, M. Pascal Simon, M. Stéphane Sabathier

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), M. David Revert (pouvoir à M. Aguillé), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Dominique Vignesoult (pouvoir à M. Legrix), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à Mme Pando), M. Hervé Huchet (pouvoir à Mme Guillon),, Mme Eléonore de la Grandière (pouvoir à Mme Fresnais),

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti.

Le Conseil Municipal désigne Catherine VATIER comme Secrétaire de séance.

N° de délibérations et votes

ADMINISTRATION GENERALE – JURIDIQUE

2025-165 Adoptée à la majorité

1. Mise à disposition de locaux communaux en période pré-électorale

3 abstentions : R. Babilotte,
L.Bottin, S.Sabathier

2025-166 - Adoptée à l'unanimité

2. Avis sur l'autorisation de déroger collectivement à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail de denrées alimentaires - Année 2026 –

FINANCES

2025-167 Adoptée à l'unanimité

3. Décision modificative n°2 - Budget principal

2025-168 Adoptée à l'unanimité

4. Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2026

2025-169 Adoptée à l'unanimité

5. Convention relative aux modalités financières de la mise à disposition de personnel et autres remboursements de frais entre le budget principal et le budget annexe des marchés communaux

2025-170 Adoptée à l'unanimité

2025-171 Adoptée à la majorité
2 votes Contre : M. Thomasson et L. Bottin

2025-172 Adoptée à l'unanimité

2025-173 Adoptée à l'unanimité

2025-174 Adoptée à l'unanimité

2025-175 Adoptée à l'unanimité

2025-176 Adoptée à l'unanimité

2025-177 Adoptée à l'unanimité

2025-178 Adoptée à l'unanimité

2025-179* Adoptée à l'unanimité

6. Attribution de subvention (reversement) à l'Epic Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer pour l'année 2025 dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Trouville-sur-Mer et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
7. Octroi d'une subvention complémentaire à l'association « OFF » - Exercice 2025
8. Autorisation de signer un avenant à la convention financière avec l'association « OFF »
9. Approbation des tarifs municipaux applicables au séjour de ski pour l'année 2026
10. Révision du tarif des droits de voirie applicables aux terrasses couvertes et aménagées – Exercice 2025

COMMANDE PUBLIQUE

11. Autorisation de lancer la procédure et de signer les marchés de travaux de restauration et de restitution de la Villa Montebello

SERVICES TECHNIQUES

12. Subvention sollicitée au titre du programme Leader dans le cadre des travaux d'aménagement de deux squares du centre-ville de Trouville-sur-Mer - Actualisation du plan de financement

TEMPS DE L'ENFANT

13. Actualisation de la convention d'aide au financement du permis de conduire

CULTURE

14. Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse « Trouville-sur-Livres » - 2026
15. Prise en charge exceptionnelle du préjudice subi par un libraire lors du Salon du Livre 2025 – * Affaire nouvelle